



Doc. 99

14 janvier 1953

Vérification des pouvoirs

Rapport

Commission de vérification des pouvoirs

Rapporteur: M. Adrien van KAUVENBERGH, Luxembourg, Groupe socialiste

1. En application de l'article 6 du Règlement, la commission chargée de la Vérification des Pouvoirs a examiné les dossiers de désignation des nouveaux Représentants et Suppléants à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, nommés à la suite d'élections générales ou de démissions.

2. Les Membres suivants : Grèce, Pays-Bas et Sarre ont ainsi adressé des nouveaux pouvoirs, certifiés par leurs ministres compétents.

3. En ce qui concerne les Pays-Bas, Mlle Klompé qui figurait parmi les Suppléants a été nommée Représentant en remplacement de M. Serrarens qui a été nommé juge à la Cour de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. M. Wendelaar a été nommé Suppléant à la place de Mlle Klompé.

Pour la Turquie, la démission de M. Urgüplü, Vice-Président de l'Assemblée, appelait la désignation d'un nouveau Représentant, mais ce dernier n'ayant pas été désigné, le nombre de sièges dont dispose la représentation turque se trouve ainsi réduit à 9 et, compte tenu également du fait que l'Italie n'a pas encore désigné un Représentant pour le siège vacant dans sa représentation, le nombre total des sièges de l'Assemblée est réduit à 130 au lieu de 132 sièges prévus.

4. Aucune réclamation n'ayant été présentée, la commission propose à l'Assemblée, à l'unanimité, la validation des pouvoirs des nouveaux Représentants et Suppléants dont les noms suivent :

Grèce

Allamanis

Sarre

Braun

Grèce

Cassimatis

Pays-Bas

Mlle Klompé

Grèce

MM. Lychnos

Grèce

Mercouris

Sarre

Millier

Grèce

Rallis

Sarre

Singer

Grèce

Triantafyllakos

Grèce

Voyatzis



Doc. 99 Rapport

Grèce
M. Antoniou
Sarre
Mme Fuest
Sarre
MM. Kirn
Sarre
Kurtz
Grèce
Nomicos
Grèce
Voultzos
Pays-Bas
Wendelaar
Grèce
Yalistras
Grèce
Yerocostopoulos,
Grèce
Zalokostas
Grèce
Zannis